

Lecture d'une adresse de la société des amis de la Constitution séant aux Jacobins, à Carcassonne, lors de la séance du 3 mars 1791

Jean-Henri Voulland

Citer ce document / Cite this document :

Voulland Jean-Henri. Lecture d'une adresse de la société des amis de la Constitution séant aux Jacobins, à Carcassonne, lors de la séance du 3 mars 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXIII - Du 6 février 1791 au 9 mars 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1886. p. 650;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1886_num_23_1_20091_t1_0650_0000_8

Fichier pdf généré le 07/07/2020

des commandants des détachements, nous n'aurions pas hésité de prendre les mesures rigoureuses dont la loi nous fait un devoir dans ces circonstances difficiles; mais il fallait, avant tout, pourvoir à ce qu'exigeait de nous la présence de Mesdames à Arnay-le-Duc, et quoique tous, sans exception, jusque dans leurs discours les plus animés, n'eussent cessé de manifester la résolution de conserver à Mesdames la sûreté, la tranquillité et les témoignages de respect et d'amour pour toutes les personnes de la famille royale, il ne nous était pas permis d'oublier un instant ce que Mesdames nous avaient recommandé, en nous exprimant leurs craintes, que cet événement ne pût causer aucun trouble et occasionner la moindre effusion de sang.

Il ne nous restait alors qu'un parti, c'était d'obtenir de la bonté même de Mesdames de nous autoriser à annoncer qu'elles voulaient bien encore suspendre leur départ; elles daignèrent y consentir sur nos instantes prières et celles de Messieurs du district et de la municipalité. Cette nouvelle fut accueillie avec transport et portée si rapidement dans toute la ville, que l'assemblée qui avait été sonnée, que l'on continuait encore de sonner, se trouva dissoute avant que d'avoir été formée, et les citoyens ne songèrent plus à se réunir que pour se livrer à la joie.

« Tel est, Monsieur le Président, le récit de ce qui vient de se passer, aussi circonstancié que le permet le peu de temps qui nous reste pour en rendre compte à l'Assemblée nationale. Nous venons d'en donner avis au directoire du département, et nous sommes déterminés à ne quitter Arnay-le-Duc que lorsque notre commission sera remplie. Nous vous prions de prendre en considération la situation pénible et inquiétante où nous nous trouvons, et dont nous informons par le courrier le ministre de Sa Majesté. »

« Nous sommes avec respect, Monsieur le Président, les commissaires du département de la Côte-d'Or. »

« Signé : A. HERNOUX ; L.-B. GUYTON, procureur général syndic. »

M. l'abbé Bouillotte. Messieurs, je dois ajouter aux renseignements contenus dans cette lettre que depuis cette époque la municipalité d'Arnay-le-Duc a envoyé ici une députation qui s'est présentée dans la matinée, chez le ministre de l'intérieur.

Ces députés n'avaient pas d'autre mission que d'informer le roi des mesures prises par la commune et de s'assurer des dernières intentions du roi; aussitôt qu'ils les ont sues, ils ont fait partir un courrier qui doit être arrivé maintenant, et sans doute que Mesdames continuent à cette heure leur voyage.

M. le Président lève la séance à trois heures.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE M. DE NOAILLES.

Séance du jeudi 3 mars 1791, au soir (1).

La séance est ouverte à six heures et demie du soir.

(1) Cette séance est incomplète au *Moniteur*.

M. Voulland, secrétaire, fait lecture d'une adresse de la commune de Sézanne, qui s'empresse d'offrir à l'Assemblée nationale l'hommage de la gratitude la plus vive et la plus respectueuse au sujet de la suppression des aides.

Il y est dit :

« Il est donc entièrement supprimé, ce régime « oppresseur qui n'a que trop longtemps désolé « la France. L'esprit des finances et l'esprit de « chicane ne se coaliseront plus pour assurer la « ruine des familles. On ne verra plus des hommes « vertueux, victimes des combinaisons perfides, « verser des larmes de sang, obligés d'abandonner leurs femmes et leurs enfants pour se soustraire aux horreurs des prisons. »

« Elles sont rompues, ces chaînes financières « forgées par le despotisme et dont le poids triplait par la dureté et par le crime des traitants. « Le Français ne rougira plus des fortunes scandaleuses et du luxe de ces vampires publics dont l'existence était le plus horrible fléau de l'empire. L'abolition des droits d'aides et celle d'entrées des villes sont deux bienfaits nouveaux dont le souvenir sera éternel. »

« Il est impossible de vous peindre avec assez d'expression l'allégresse des citoyens qui habitent dans les murs de cette ville; elle est devenue bien plus vive encore, par l'idée juste de la fivresse du plaisir de leurs frères de Paris. »

« Ils voient avec transport que la capitale sera enfin indemnisée des sacrifices qu'elle a faits avec tant de générosité, et qu'elle ne tardera pas à reprendre toute sa splendeur. »

« Qu'il fut grand et qu'il se montra digne de représenter cette vaste cité, l'orateur qui repoussa l'outrage fait à la nation, qui rappela le courage des Parisiens dans cette insurrection heureuse qui a sauvé la patrie, et qui se porta garant de leur soumission et de leur désobéissance aux lois. Voilà le plus bel éloge des sentiments des vrais conquérants de la liberté... Législateurs suprêmes, continuez vos travaux immortels, achevez l'édifice majestueux de la plus sainte Constitution; ne craignez pas les ennemis intérieurs, le patriotisme est armé et veille. Ne redoutez pas davantage les ennemis du dehors; une nation qui a brisé ses chaînes et qui sent le prix de sa liberté, est invincible. »

« Les Sézannois vous jurent amour, dévouement et fidélité; ils vous supplient, au nom de l'intérêt public, de faire reviser tous les comptes des anciens régisseurs et fermiers; et ils espèrent que les propriétés dont ils s'enorgueillissent, rentreront bientôt dans la classe des biens nationaux. »

M. Voulland, secrétaire, fait ensuite lecture d'une adresse de la société des amis de la Constitution, séant aux Jacobins, à Carcassonne, contenant le procès-verbal d'une de ses séances, dans laquelle tous les membres de la société et tous les spectateurs ont juré de défendre, au péril de leur fortune et de leur vie, tout citoyen qui aurait le courage de se dévouer à la dénonciation des traîtres à la patrie et des conspirateurs contre la liberté.

Plusieurs membres à droite disent que cette résolution n'a pu être inspirée que par le club des Jacobins de Paris ou par la lettre imprimée du président de cette société.

M. Voulland, secrétaire. C'est une erreur. Ce serment a été prêté à l'occasion d'un assassinat